Madame la Préfète, Monsieur Le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

L'UNSA Éducation, le SE Unsa de la Charente, tous les personnels de l'Education, sont sous le choc après l'assassinat d'une enseignante poignardée dans son lycée par un élève à St Jean de Luz.
Toutes nos pensées vont à sa famille, ses proches et à la communauté éducative de son établissement à qui nous présentons toutes nos condoléances.
Les premiers éléments connus de ce drame vont légitimement renvoyer aux questions de traitement de la santé mentale, aux moyens insuffisants donnés aux systèmes éducatif (médecins, infirmières, psychologues, assistantes sociales, AESH,…) et médico-social pour la prise en charge des élèves. Mais pour l'heure laissons l'enquête se faire et respectons la famille de la victime, sa mémoire avec tout le recueillement nécessaire. Le temps de l'analyse viendra après.

Pour autant, nous avons pu, dans le cadre de sa visite en Charente transmettre en intersyndicale, un message au Ministre de la santé pour l'alerter à nouveau sur le manque de place en psychiatrie et plus précisément en structures médico-sociales dans notre département. Les besoins sont importants et les jeunes concernés, scolarisés en milieu ordinaire sont en souffrance et mettent à mal l'ensemble de la communauté éducative.

Les difficultés des personnels se mesurent au quotidien et se traduisent par des demandes de mobilité, des demandes de rupture conventionnelle et des arrêts maladies.

Les brigades d'appui dont vous proposez la création sont une réponse mais ne constitue en rien une solution au besoin de soin de ces élèves. Cela constituera malgré tout un premier secours indispensable pour les enseignants, leurs classes et les équipes.

Les Charentaises et les charentais, les personnels de l'Éducation se mobilisent depuis plusieurs semaines contre la réforme des retraites, projet injuste et brutal. Ils devront se mobiliser le 7 mars avec l'ensemble des secteurs interprofessionnels pour mettre la France à l'arrêt. Nous les appelons à poursuivre l'action le 8 mars en se saisissant de la mobilisation dans le cadre de la journée des droits de la femme.
Cette réforme nous impacte toutes et tous, emplois précaires, agents ayant commencés leur carrière tôt, personnels ayant effectué de longues études, PE devant effectué une année complète au moment du départ., femmes ayant des carrières fractionnées…

Et ce ne sont pas les mesures proposées par notre ministre qui vont permettre de compenser une importante décote des enseignants qui choisiront de partir à l'âge légal. En effet, les mesures du socle sont indemnitaires et ne contribueront donc en rien à des améliorations significatives de la pension.

Si cela reste insuffisant, ce n'est pas ce qui met en colère nos collègues.
Ce que nos collègues considèrent comme une injure à leur encontre, ce sont les mesures du pacte : faire dépendre une revalorisation de 10 % de missions que l'on effectuerait en plus.

Que l'on commence déjà par payer ce que nos collègues font déjà en plus, voire en trop et on reparlera de ce pacte.

Ainsi, au lieu de demander aux PE d'effectuer des heures supplémentaires de soutien-renforcement en 6ème, créons des poste de PDMQDC qui pourraient intervenir à l'école et en collège.

Le CSA académique du 18 janvier a permis à Madame la rectrice de présenter les dotations pour la rentrée 2023 sur l'académie de Poitiers et dans les différents départements.
Dans le premier degré, l'académie perd 60 postes. Cela se traduit par un retrait de 8 supports en Charente. Depuis nous apprenons avec satisfaction l'apport supplémentaire de 2 postes en Charente sur 10 au niveau de l'académie. Signe d'un début de prise de conscience de nos difficultés ou levier pour faire passer des pilules plus rudes, affaire à suivre. La carte scolaire se fera donc finalement avec un solde négatif de 6.
Si cette dotation négative est expliquée par une perte massive d'élèves, un moratoire sous conditions aurait pu enclencher des dynamiques que nous attendons depuis plus de 10 ans.
Car, si nous validons dans ce contexte, les choix énoncés de la création de postes de remplaçants pour permettre la formation continue et si les propositions d'ouvertures que vous faites sont cohérentes, la mise en œuvre de cette carte scolaire se heurte à des difficultés difficile à surmonter. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, cela se vérifie.

Nous sommes opposés au maintien des écoles à une classe… Ces écoles ne sont plus l'école des élèves du village.
Les territoires ruraux méritent des restructurations ambitieuses qui permettent d'une part la création de pole éducatif en lieu et place des RPI et d'autre part la réhabilitation des batis scolaires pour maintenir l'attractivité des villages (bibliothèque intergénérationnelle, espace d'accueil multiservices (Impot, CAF, CPAM, AS…), accueil petite enfance, espace télétravail).
Par contre, ne faisons pas semblant, l'engagement doit être total , c'est incontournable et indispensable si nous voulons que les élus s'engagent dans ces restructurations. La préfecture doit accompagner les élus dans leur projet par la création d'un poste de conseiller technique.

Dans le second degré, le nombre d'HSA important abondé afin de compenser des postes supprimés mais déjà en nombre insuffisant créée de réel souci d'organisation.
Cela oblige nos collègues à prendre plus d'heures supplémentaires pour assurer les horaires des disciplines. Par ailleurs, dans une même discipline, l'administration impose plus d'heures sup à certains collègues pour en obliger d'autres à effectuer un service hors de l'établissement. Cette logique absurde entraîne des difficultés relationnelles au sein des équipes et rend plus difficile la coordination par discipline.

La Charente, et particulièrement Angoulême a fait la une de la presse locale et nationale à la suite de la publication des IPS des établissements scolaires privés et publics. Le constat est sans appel puisque notre préfecture et de façon moindre notre département sont champions de l'écart d'IPS au niveau national.

L'Unsa Education l'affirme depuis toujours…. La mixité sociale est le levier essentiel pour permettre la réussite scolaire des élèves. Les politiques d'appoint que sont l'implantation de sections sportives, culturelles, internationales, européennes sont importantes pour les élèves et l'image des établissements mais ne changent rien dans le temps de la cartographie sociale de ces structures.
Il faut donc des politiques volontaristes qui se traduiront par des restructurations d' établissements (fusions , fermeture…).
Parions que ces choix seront plus efficaces que, à titre d'exemple, la politique des dédoublements dont nous attendons prochainement une évaluation précise.

Mais là encore, ces travaux doivent se faire dans la concertation, avec des apports d'experts et en préambule une garantie des moyens humains et matériels.